

Chambre d'Assemblée

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGÉ Administrateur.

QUAND VOUS ÊTES EN DOUTE LES ALLUMETTES DE E. B. EDDY.

'HUB' RESTAURANT, Jos. E. Gravelle, Prop. 103 1/2 et 104 RUE PRINCIPALE, HULL.

GEO. BAILEY MANUFACTURIER DE Serrures de toutes sortes, Reparages executes a court delai. 34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

PHILION et Cie. Manufacturier de Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies et Moulures. 34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

ALP. COUTURE HORLOGER et BIJOUTIER 92 Rue Principale, Hull.

Mesdames et Messieurs, L'endroit de la ville où vous pouvez acheter à meilleur marché vos MONTRES, HORLOGES et BIJOUX est chez

A. PETIT, No. 102 Rue Main, Hull

FOURRURES de toute espèce - CHEZ - COTE & CIE., 114 rue Rideau.

JOSEPH COTE Agent d'assurance contre le feu Compagnie de 1ère classe. Office 114 Rue Rideau, Ottawa

AVIS Le Dr S. P. Cooke, ci-devant de Hull, désire faire connaître à ses nombreux clients de Hull et d'Ottawa, que son bureau professionnel sera à l'avenir au No. 108, rue Kent, coin de la rue Queen. Ouvert le jour et la nuit.

RAPPELEZ-VOUS CE CI. WILLIAM HOWE Manufacture les Blancs de plomb les plus purs en Canada; demandez le 'James Brand', aussi peintures à plancher et peintures préparées, toutes nuances de couleurs supérieures pour carrosses, incomparables en qualité.

TAPISSERIES RUE RIDEAU, OTTAWA.

Les Canadiens-Français D'OTTAWA

L'INSPECTEUR J. F. WHITE

Nous commençons ci-dessus la publication de plusieurs correspondances, signées Amicus et que nous empruntons à notre confrère Le Canada.

C'est la continuation de la défense des Frères de la doctrine Chrétienne, qui ont été l'objet d'attaques très injustes.

Ces attaques se donnaient un air de respectabilité en s'appuyant sur les rapports de l'inspecteur White, catholique romain.

Les correspondances que nous allons publier, font connaître la valeur de ces rapports.

Il est bon que le public catholique suive avec attention ce débat quelque long qu'il puisse paraître.

Le sujet l'intéresse au suprême degré: l'éducation des enfants.

Voici la première de ces dernières correspondances:

Les électeurs du quartier Victoria viennent de répudier M. Moffet et son candidat.

Les canadiens-français ont été très satisfaits des explications du Rév. Frère Flamien, explications couronnées par le fait généreux qu'il nous laisse au même prix pour un an de plus, le service de ses Frères.

D'accord avec la population, la section française du bureau des é. s. en sa séance du 8 courant, a censuré M. Moffet en ses termes:

« Les membres de ce bureau ont approuvés avec regret les avancés faux et malveillants lancés par un membre de ce bureau contre les Chers Frères, nos instituteurs, et les membres de ce bureau nient et répudient toute responsabilité pour ces avancés. »

Cette censure a été infligée par cinq voix contre une, car le vote de l'inculpé ne doit guère compter en sa propre défense; et M. Philbert peut savoir de ses électeurs s'il a bien fait de soutenir M. Moffet.

A la même séance on a lu le rapport de M. l'inspecteur J. F. White, la double de M. Moffet.

Ce rapport, pour 1894, daté du 1er mars 1895, reproduit en substance la plupart des avancés faux et malveillants, niés et répudiés par le bureau, et met en tête ces mots: « At the request of certain of your members, I sent reports. »

Sur ces allégués faux et malveillants, niés et répudiés, le dit rapport motive la sommation suivante à l'adresse de notre section française du bureau: « Si le bureau n'agit pas, dit M. White, le sera du devoir de l'inspecteur à sa prochaine visite de recommander que l'octroi légal soit retranché jusqu'à ce que cette affaire soit réglée. »

M. White veut faire enlever aux canadiens-français d'Ottawa, l'octroi légal auquel nous avons plein droit pour nos écoles séparées. Avant que cela arrive, nous allons faire notre modeste part pour débrouiller nos comptes avec lui.

De son côté cette menace est une nouvelle attaque, et des plus agressives dans la campagne à pleine volée qu'il poursuit d'année en année contre nos écoles françaises.

Sa tactique tend à les détruire, en commençant par les avilir et par empêcher leur bon fonctionnement.

J'ai en main les preuves de ses assertions, et, en quelques correspondances, je vais produire l'exposé documenté des faits et gestes de M. l'inspecteur contre nous tous.

Je mettrai en lumière un point après l'autre.

On y verra plus clair. Le tout se recommande de soi à l'attention des lecteurs français de la ville: c'est l'affirmation des droits de chacun et l'expression de ses sentiments en face de M. J. F. White, ami de notre nationalité et de notre langue comme il l'est des Frères et de nos écoles françaises.

Voyons aujourd'hui sa conduite sur un point légal.

M. WHITE EST-IL LÉGISLATEUR? A-t-il à refaire ou à défaire l'Acte des écoles séparées.

Depuis longtemps, les canadiens-français sont en émoi sur l'uniformité des livres que la loi recommande.

Or, précisément sur ce point débattu M. White nous en impose.

Voici comment:

LOI D'ONTARIO

Elle est ainsi conçue:

« Il sera du devoir du bureau des commissaires de chaque école de ville: de voir à ce que tous les enfants dans les écoles soient dûment pourvus d'une série uniforme de livres. »

It shall be the duty of the board of trustees of every urban school: to see that all the pupils in the school are duly supplied with a uniform series of text books. (The S. S. Act. Chapt. 227, R. S. O. 1887, 337).

En conformité avec la législation ordinaire, cette loi prévoit les anomalies patentes, contraires au bien public des enfants par exemple: que les cinquante élèves de l'école La Salle, « every urban school », aient une série uniforme de livres, les instruisant par degrés, les préparant à monter d'une classe à l'autre.

Cette uniformité existe à la dite école. En bons citoyens, nous allons plus loin que cette stricte interprétation de la loi: nous avons la même uniformité dans les écoles St Jean-Baptiste, Brébeuf et Garneau, pas seulement dans chaque école « every urban school », mais dans toutes les écoles françaises des garçons, placées sous la conduite des Frères.

Leur Institut, ayant comme la loi le sens pratique des choses, a établi cette uniformité et répondu d'avance au devoir des commissaires: « to see that all the pupils in the schools are duly supplied with a uniform series of text books. » Nos commissaires n'ont qu'à vivre en paix à l'abri de la loi et à féliciter les Frères à cet égard.

UKASE DE M. WHITE

M. White est convaincu de l'interprétation ci-dessus. En voici deux preuves: la première est que durant les premières années qu'il a visité nos écoles, sa conscience d'inspecteur s'est accommodée de l'uniformité actuelle de nos livres; la deuxième est qu'il se voit sans armes avec la loi d'Ontario.

Ceci ne l'arrête pas. Il veut nous susciter des troubles: la loi ne l'aidant pas à son goût, il la change et la formule à sa convenance. Voici les termes de son décret douteux, portant la date du 27 juin 1894.

« In having the text books uniform for all the schools you not only comply with the provisions of the school law, but at the same time you effect a considerable saving to parents. »

Les parents verront à leur affaire: que M. White voie à la sienne; la loi des écoles, qu'il la respecte.

La loi dit: « that all the pupils in the schools are duly supplied with a uniform series of text-books; » ce qui s'accomode avec la présente situation des nos écoles, comme nous l'avons vu.

M. White dit toute autre chose, savoir: « In having the text-books, uniform for all the schools, you comply with the provisions of the school law. »

Il se fait là une arme à sa main pour nous forcer à avoir les mêmes livres dans toutes nos écoles, tandis que la loi n'exige que les livres uniformes dans une ou plusieurs écoles.

Par ce tour de force et cette entorse à la loi, M. White se trouve en position de bouleverser nos écoles, de réglementer les frères et les sœurs et de nous regenter tous ensemble, comme un maître pédant.

Le document en question s'adresse aux commissaires: c'est une pièce officielle. Au nom de la loi, M. l'inspecteur pousse les commissaires à agir, « you comply with the provisions of the school law! » il serait sans force contre eux avec la loi existante: « all the pupils in the schools », alors il lui substitue sa loi à lui: « The text books uniform for all the schools. »

Il change la loi, mystifie les commissaires et la population et les intimide.

Un tel procédé n'est pas tolérable, quand il a des conséquences si graves.

Le sophisme de M. White et sa modification de la loi sont le premier mobile des attaques qui ont assailli nos écoles depuis deux ou trois ans.

La loi des écoles séparées est pour garantir aux catholiques la liberté d'élever leurs enfants selon leur usages et coutumes. Les catholiques dans les villes n'ont pas pour habitude, au même degré que nos frères séparés, d'envoyer à la même école sous les mêmes maîtres et les mêmes maîtresses leurs filles et leurs garçons ensemble. Des qu'ils ne sont plus ensemble, à la même école, il n'y a plus les mêmes raisons d'exiger l'uniformité pour les écoles des filles et les écoles des garçons. Cette uniformité n'existe guère chez les catholiques des villes du Canada.

Si la loi des écoles séparées l'imposait en rigueur, elle irait contre son but et se contredirait elle-même: aussi son

texte laisse-t-il entendre le contraire. De plus, l'uniformité des livres entre filles et garçons, dans la présente organisation de nos écoles française d'Ottawa, n'est pas de telle importance qu'elle soit l'objet des prévisions de la loi, qui ne vise pas les petits détails: De minimis non curat praetor, dit une maxime du droit.

Je suivrai le plan de campagne de M. White; il sera facile d'y voir pourquoi il tient tant à ce que filles et garçons aient des livres uniformes.

Pour le moment, il suffit de savoir que la loi ne l'exige pas. D'ailleurs, si les parents le désirent, si elle doit être avantageuse à plusieurs, MM. les commissaires peuvent facilement l'établir: ils n'ont qu'à remettre en force la décision qu'ils ont prise l'autre jour dernier et inviter les Sœurs à adapter les livres des Frères: les Sœurs s'y sont montrées toutes disposées.

13 mars 95. AMICUS.

LA CAUSE GENEST

AUBRY ET BOULT

Le juge Gill a maintenu, mardi, M. Genest, dans la cause ci-haut mentionnée.

L'intervention du procureur-général n'est pas repoussée; mais les avocats du poursuivant, M. Genest, continueront la procédure, tout en pouvant s'entendre avec le représentant du représentant de la couronne.

Voici le texte du jugement rendu, par M. le juge Gill:

CANADA Province de Québec Cour Supérieure. District d'Ottawa.

Le 12e Jour de MARS 1895. No 334.

PRÉSENT: L'HON. CHARLES GILL, J. C. LUDGER GENEST demandeur qui tam. THOMAS ELIE BOULT et E. S. AUBRY Défendeurs.

L'HON. THOMAS CHASE CASGRAIN, Procureur Général Pro Regina. Intervenant.

LA COUR: Ayant entendue la plaidoirie contradictoire des avocats des parties sur la question préliminaire de savoir si, sur l'intervention de la couronne, le demandeur doit être considéré comme n'ayant plus droit de procéder ultérieurement contre le défendeur, et de le forcer de dernier à procéder dans la dite cause, examine le procédé et délibère.

Considérant que l'esprit du statut en permettant à la Couronne d'intervenir dans une action qui tam et de prendre la conduite de la cause, est d'empêcher la connivence entre les parties à une telle action qui s'entendraient pour frauder le fisc en protégeant un contrevenant; qu, dans l'espèce, il est évident qu'il n'y a pas telle connivence jusqu'à présent, et qu'il y a en jeu un autre intérêt que la somme d'argent demandé;

Tout en reconnaissant à la Couronne le droit absolu d'intervenir et de poursuivre la cause, mais se réservant à prononcer ci-après sur la question des frais, car il importe que le défendeur n'ait pas à payer de telles contestations par suite de cette intervention. Déclare que le demandeur, Ludger Genest, a droit de rester dans l'instance et de procéder à poursuivre et instruire la cause et la mener à jugement soit conjointement avec le Procureur-Général si l'entente est possible entre le Demandeur et la Couronne pour la conduite de la cause, soit séparément et indépendamment de toutes procédures qu'il pourra plaider au Procureur-Général d'accepter, faire ou ne pas faire dans la cause.

Vraie copie, T. J. O. GRONDIN, Dép. P. C. S.

RUPTURES GUÉRIES

PAR LA DR. SOUCHET HERNIA CURE CO. Bureau Principal—Ottawa

Nouveau traitement. Presque sans douleur. Pas de perte de temps. Guérison certaine ou pas de paiement. Rupture guérie et le bouclage mis de côté. Ecrivez et demandez des circulaires.

R. W. HILLYARD, GEO. J. MILLER, Président, Secrétaire. 188 Sparks. 68 O'Connor. OTTAWA.

AVENDRE.—Trois bons chevaux de travail à poil roux. S'adresser au bureau du SPECTATEUR, ou à Chs. Moussetier, Aylmer.

COMPLÈTEMENT PARALYSÉ

Les médecins sont grandement étonnés d'un cas particulier

Un jeune canadien frappé de paralysie pendant qu'il était à New York—Revint chez lui à London, Ont., tellement il croyait de mourir.—Les moyens de refaire sa santé que lui enseigna un monsieur du clergé qui le visita.

Frappé de la paralysie de Landry et pourtant guéri. Cela comprend peu pour l'homme du peuple ordinaire, mais, pour le médecin, c'est un miracle. Telle est l'expérience de O. E. Dallimore, actuellement demeurant à Madison N. J., et une rare expérience aussi.

« Oui, il est bien vrai que je fus atteint de la paralysie de Landry, » dit M. Dallimore au reporter, « ou bien les médecins les plus distingués de London se sont trompés. Que j'en ai été guéri, cela est clair et évident. » Et ce disant, il se redressait, fils d'Albion robuste et fort comme le sol américain n'en a jamais porté.

« Ce fut le quinze mars dernier, » continua-t-il, « alors que j'étais dans la ville de New-York, que je ressentis pour la première fois les symptômes de ma maladie. Je commençais à avoir des difficultés pour gravir l'escalier, mes jambes se refusant à me supporter. Je consultai un médecin qui me déclara que j'avais tous les symptômes de l'ataxie locomotrice, mais, mal mal prenait d'autres proportions; il avoua que c'était un cas de paralysie de Landry et, connaissant la nature de cette maladie, il me conseilla de retourner au milieu de ma famille et de mes amis.

J'abandonnai mon travail et le premier d'avril je partis pour London, Ont. Je consultai un médecin bien connu, mais mon état ne fit qu'empirer et samedi, le 7 avril plusieurs médecins firent une consultation sur mon cas. On me dit que j'étais aux portes de la mort n'ayant que trois à six jours à vivre; et, complètement paralysé à cette époque, mes mains et mes pieds sans vie aucune, je dus attendre. A peine pouvais-je intimer mes besoins et je ne pouvais que prendre des liquides.

Oh! les souffrances que j'endurai pendant ces moments ne peuvent se décrire et la mort pour moi aurait été un visiteur bien accueilli.

Mais voici où les médecins ont été grandement étonnés. Le Rev. M. Gunday, qui vint me rendre visite à mes derniers moments, comme il croyait, me parla des merveilleuses guérisons de paralysie qui avaient été opérées par les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles. Je commençai à prendre des Pilules vers le 28 avril et, une semaine après, je sentais que mon état s'était amélioré.

Une sensation chaude, bienfaisante me passa dans tous les membres qui étaient complètement morts et je commençai bientôt à remuer mes pieds et mes mains. Je continuai à prendre du mieux jusqu'au 28 mai, époque où je quittai le lit pour aller faire un tour de voiture, conduisant le cheval moi-même. Vers le commencement de juillet j'étais en état de monter l'escalier sans aide et j'allai faire une promenade à Niagara.

Doucement, mais sûrement je repris mon ancienne force et mon ancienne vigueur et je quittai London pour New York le 11 octobre, reprenant mes occupations le 26 octobre, 1894. Guéri de la paralysie de Landry en huit mois.

Pour ne laisser aucun doute sur la véracité de son histoire, M. Dallimore a fait l'affidavit suivant:

Etat de New Jersey) S S Comté Morris)

(Suite sur la 4ième page)

BRYSON GRAHAM & CO.

LES PAVÉS DURS ET INCOMMODES—ce sont les inconvénients de Mars, ne sont pas à craindre pour ceux qui portent nos CHAUSSURES.

Vous trouverez toujours avantage en vous servant de nos CHAUSSURES.

Vous ne vous mouillerez pas les pieds quand vous porterez une paire de nos CLAQUES.

BOTTINES boutonnées pour DAMES BOTTINES laces pour DAMES BOTTINES étroites pour DAMES BOTTINES larges pour DAMES

Chez BRYSON GRAHAM & Co's BOTTINES fines pour DEMOISELLES BOTTINES fines pour DEMOISELLES

Chez BRYSON GRAHAM & Co's BOTTINES D'HOMMES, fine. BOTTINES D'HOMMES, ordinaire.

Chez BRYSON GRAHAM & Co's BOTTINES bout large, pour hommes. BOTTINES bout étroit pour hommes. BOTTINES d'écoliers, qui dureront toujours.

Chez BRYSON GRAHAM & Co's CLAIQUES, CLAIQUES CLAIQUES, CLAIQUES VALISES, VALISES, VALISES

Bryson Graham & Cie. 114, 116, 148, 150, 152 et 154, RUE SPARKS, Ottawa.

Epiceries 33 et 35 rue O'Connor. Manufacture, rue Queen.

Laurent, Laforce et Bourdeau, MAISON FONDÉE en 1860.



Seuls importateurs des célèbres Pianos

HARDMAN, New-York, MENDELSSOHN, Toronto, GERHARD HEINTZMAN CO., Toronto, WORMWITH, Kingston.

Ont aussi constamment un grand choix de Pianos de diverses manufactures et Orgues fabriqués au Canada. Cette maison, qui existe depuis près d'un demi-siècle, est universellement reconnue par son honorabilité. Catalogues expédiés sur demande. Accords et réparations faits à ordre.

1637—RUE NOTRE DAME TÉLÉPHONE 1597. MONTRÉAL.

150 ARPENTS DE TERRE A VENDRE OU A LOUER

Deux terres en une Deux magnifiques terres de 75 arpents chacune en parfait état et propre à la culture, situées dans le Township de Hull, avec trois granges et appareils pour décharger le foin (fourches), pouvant contenir 70 tonnes de foin chacune, remises, silos, étables pouvant contenir des bêtes à cornes, vaches, porcs, moutons, bœufs à grains, quatre puits, engrais. Le tout en parfait état.

Le locataire ou l'acheteur pourra acheter ou louer, l'une ou les deux terres à des conditions faciles. Pour plus amples informations s'adresser à N. PAGÉ Bureau du SPECTATEUR Hull Qué

HOTEL RIENDEAU PLACE JACQUES-CARTIER, Montréal

Cet hôtel, sous la direction de M. JON RIENDEAU offre tous les avantages possibles, et est l'un des hôtels les plus confortables de Montréal. Nous engageons nos amis de la capitale et de Hull à visiter l'Hôtel Riendeau, quand leurs affaires les appelleront à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en féliciter.

HOTEL VICTORIA Cote du Palais, Québec

Cet hôtel est maintenant ouvert au public voyageur et offre toutes les commodités modernes. Les chambres sont grandes, bien aérées et le service est des plus complets. L'aménagement est des plus modernes. BENJ. TRUDEL, THOS. E. SHALLOW, Du Florence Propriétaires Gérants.

"LE SPECTATEUR"

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Publié par la Société de publications Conservatrices de Montréal

ABONNEMENT

Hull et Ottawa: Un an, \$2.00
Hull et Ottawa: Six mois, \$1.00
Montréal et Québec: Un an, \$2.00
Montréal et Québec: Six mois, \$1.00

ANNONCES Mesures Nouvelles

Première insertion: 10 cts la ligne
Insertions subséquentes: 5 cts la ligne
Une fois par semaine: 2 cts la ligne

NAP. PAGE, Administrateur.

Bureaux et atelier: No 154 rue Principale Hull, Que.

MARDI 19 MARS 1895

NOTES POLITIQUES

Les orangistes rivalisent avec le "Globe" et McCarthy en fanatisme sur la question des écoles.

La grande loge orangiste d'Ontario a tenu deux séances à Ste-Catherine, Ontario, le 12 et le 13 du courant, sous la présidence de son grand maître, J. L. Hughes.

PREMIÈRE SÉANCE

Ce dernier, dans son discours d'ouverture, a traité spécialement la question des écoles de Manitoba. Il s'est prononcé en faveur d'un système d'instruction nationale uniforme, qui, suivant lui, est la plus sûre fondation de notre grandeur nationale.

Il approuve la loi scolaire de 1890, adoptée par la législature de Manitoba; mais il fait quelques concessions quant à l'importance a fait grimacer le *Globe* du 13 courant.

Ce dernier l'a accusé de vouloir rétablir les écoles séparées malgré la majorité à Manitoba, et d'aller bien plus loin dans ce sens que M. Peter Ryan, libéral, à la récente assemblée McCarthyiste de Toronto.

Le *Globe* ridiculise aussi M. Hughes en lui disant qu'il ne lui reste plus, lui orangiste, qu'à demander le *home rule* pour la catholique Irlande.

Pourtant, reconnaissons-le, les concessions de M. Hughes, en faveur de la minorité catholique de Manitoba, sont loin d'être très-libérales.

En voici la substance:

"Bien que nous soyons d'avis que nous devons faire usage de la bible à l'ouverture et à la clôture des exercices scolaires, dit M. Hughes, nous recommandons qu'on ne donne aucun caractère de dévotion à ces exercices dans les écoles publiques de Manitoba, ou de toute autre province, si à cette condition la minorité catholique romaine consentait à ne pas avoir d'écoles séparées et à supporter de tout cœur le système des écoles nationales.

Mais advenant le cas où le gouverneur général en conseil déciderait que la minorité catholique de Manitoba a droit à une législation remédiate, que l'on adopte les principes suivants pour rendre effective cette décision:

1. Que la Législature de Manitoba soit la première requise de trouver le remède qui devra donner satisfaction aux justes demandes de la minorité;

2. Qu'il ne soit recommandé aucune législation remédiate pouvant affaiblir la loi des écoles de Manitoba de 1890 qui sert de base à un système d'écoles nationales, ou établir un système d'écoles séparées catholiques romaines sur le même pied que les écoles publiques dans la province de Manitoba;

3. Qu'en rétablissant les droits et privilèges dont jouissaient les catholiques romains, en 1890, attention soit faite de limiter cette législation remédiate aux écoles catholiques romaines qui existaient seulement à cette époque."

Le *Globe* trouve exorbitantes ces concessions de M. Hughes et les denonce à ses lecteurs grits comme étant aussi abominables que le *home rule* pour l'Irlande.

Ces concessions sont, il est vrai, beaucoup plus libérales que ne l'est la demande du *Globe* qui refuse toute protection fédérale à la minorité catholique de Manitoba, et abandonne celle-ci au fanatisme et à la tyrannie du gouvernement-greenway.

SECONDE SÉANCE

À la séance du 13, la grande loge a pris en considération l'adresse du grand maître Hughes, et a voté des résolutions dans le sens de l'article du *Globe* et de la position prise par Dalton McCarthy, mettant ainsi de côté les propositions conciliantes et à demi justes du grand maître Hughes.

Les résolutions adoptées repoussent toute intervention fédérale dans les affaires scolaires de Manitoba, et elles poussent le fanatisme encore plus loin.

Elles expriment le vœu qu'une agitation soit commencée pour obtenir un amendement à l'effet de supprimer les écoles séparées dans toutes les provinces et aussi tout ce qui reste de l'usage officiel de la langue française.

C'est, comme on le voit, du pur McCarthyisme pour ce qui regarde cette dernière partie, et du pur esprit grit tel que manifesté dans *Le Globe*, de Toronto.

Il ne faut pas, toute-fois, prendre l'épouvante à la vue de cette manifestation orangiste qui n'a l'approbation d'aucun membre du cabinet fédéral, et ne saurait faire dévier ce dernier de la ligne droite, ou l'empêcher de rendre pleine justice à la minorité catholique de Manitoba.

Quant à l'intention exprimée de supprimer toutes les écoles séparées et d'abolir l'usage officiel de la langue française, ce sera un jeu à deux et les fanatiques qui en font la proposition rencontreront en temps opportun sur leur chemin des hommes capables de leur faire face.

Nous donnons ci-dessous un tableau qui en dit plus que tous les discours libéraux sur la situation actuelle des affaires industrielles et commerciales en Canada.

En examinant ces chiffres on constatera le progrès accompli depuis la chute du gouvernement libéral-Mackenzie-Laurier, en 1878.

Qu'on lise avec attention les deux colonnes de chiffres ci-dessous.

La première, celle de 1878, représente l'état de nos affaires, la dernière année du régime libéral, dit libéréchangiste, et la seconde représente l'état de nos affaires sous le régime conservateur, dit protectionniste.

	1878	1893
Exportations	\$71,000,000	\$18,000,000
	aug. 66x100	
Importations	\$1,000,000	\$29,000,000
	aug. 69x100	
Tonnage pour mer	6,500,000 ton.	10,500,000
	aug. 60x100	
" côtier	11,000,000 ton.	24,500,000
	aug. 110x100	
" à l'intérieur	5,000,000 ton.	8,000,000
	aug. 60x100	
Chemins de fer	6,484 milles	15,000
	aug. 120x100	
Passagers	6,000,000	13,500,000
	aug. 109x100	
Circulation des banques	19,000,000	34,000,000
	aug. 80x100	
Lettres et cartes postales	51,000,000	129,000,000
	aug. 153x100	
Paquets	44,000,000	93,000,000
	aug. 110x100	
Fromages exportés	46,060,000 lbs	134,900,000
	repr. \$13,500,000	aug. 240x100
Bétail	500,000	7,500,000
	aug. 400x100	
Produit agricoles	32,000,000	52,000,000
	aug. 62x100	
Capital engagé dans les manufactures	165,000,000	354,000,000
	aug. 112x100	
Gages 1881	59,000,000	100,000,000
	aug. 70x100	
Matériel 1881	310,000,000	476,000,000
	aug. 57x100	
Dépôts dans les caisses d'épargne	87,500,000	256,500,000
	aug. 192x100	
Assurances sur la vie	56,000,000	295,000,000
	aug. 260x100	

UNE SESSION FEDERALE

Notre confrère du *Canada* annonce, hier, sur un ton qui écarte tout doute, que les chambres fédérales seront convoquées pour le 4 avril prochain.

D'un autre côté, le *Citizen* de ce matin dit qu'il n'y a encore rien de décidé.

Le Conseil Privé et les écoles

Le Conseil Privé d'Ottawa a discuté, hier, le rapport du ministre de la justice sur la question des écoles, sans arriver à une conclusion. On croit qu'une décision finale sera rendue aujourd'hui.

On demande un agent, dans chaque municipalité pour répandre LE SPECTATEUR dans les comtés de Wright, Labelle, Pontiac, Russell et Prescott. Conditions avantageuses

L'ADMINISTRATION

13 MOIS POUR \$1

Sur réception de \$1, nous adresserons LE SPECTATEUR à la campagne du 1er avril 1895 au 1er mai 1896.

L'ADMINISTRATION

COMTE LABELLE

Assemblée Conservatrice

ST-ANDRE-AVELLIN

SAMEDI 16 MARS

L'HON. M. OUMET

L'hon. M. Leblanc, orateur de l'Assemblée Législative, M. Girouard, M. P., M. Owens, ex-M. P., M. J. M. Macdougall, C. R., prononcèrent des discours.

LE VILLAGE EN LIÈSSE

M. R. POULIN, I. C. Candidat

Convention—Présentation d'adresse—Discours

FOULE IMMENSE

Succès sans précédent

Samedi dernier, comme il a été annoncé par une circulaire lancée par M. J. M. Macdougall, le candidat à la dernière élection, appelant une convention à St-André-Avellin pour faire le choix d'un candidat conservateur en opposition à M. H. Bourassa, cette convention a eu lieu avec un succès sans précédent.

À l'arrivée du train à Papineauville, plus de deux cents personnes étaient venues au-devant de l'hon. ministre des Travaux Publics et des délégués pour les conduire à St-André-Avellin. Une cinquantaine de voitures furent mises à la disposition des délégués.

À midi, le village de St-André-Avellin était assiéé d'étrangers venus de toutes les parties du comté pour assister à la convention et à la grande assemblée conservatrice. La présence de l'honorable ministre des Travaux Publics avait attiré une foule considérable d'amis politiques.

Les orateurs et quelques intimes furent les hôtes de M. H. N. Raby, préfet du comté, qui sut, avec le personnel de sa maison, faire honneur à ses hôtes.

LA CONVENTION

À une heure, à l'hôtel-de-ville, eut lieu la réunion des délégués, sous la présidence de M. Nicholas Chéné, et M. de Liberpuy fut prié d'agir comme secrétaire.

Les délégués présents étaient comme suit:

THURSO—W. Lefebvre; G. Gagnon; W. Cresswell; N. McGilvray; E. Murphy et A. Lefebvre.

N.-D. de BONSECOURS—Michel Carrière; S. Landreville; J. Dacier; X. Charlebois; P. Thomas; D. Rociot; X. Boucher; M. Major; Ls. Chalifoux; D. Beauchamp.

RIPON—Jos. Parent; Nap. Bédard; Paul Galipeaux.

BUCKINGHAM—James Martin; John Cosgrove; G. L. Parker; D. Roy; T. Raby; W. Williams; T. Tourangeau; A. Lahaie; X. Hamelin; G. Botwell; M. Fauvel; J. Vallily; H. Gauvreau.

PAPINEAUVILLE—H. Charlebois; X. Tétreau; F. Charlebois; Alf. Charlebois; A. Manseau; V. Gravelle; A. Nadon; J. St-Pierre; L. N. Desjardins; J. Valcourt.

ST-ANDRÉ-AVELLIN—Nicolas Chéné; H. A. Belisle; Jos. Belisle; Jos. Tétreau; Ant. Gareau; B. Lacasse; E. Lacoste; Lucien Quesnel; P. A. Quesnel; B. Wisell; P. Giroux; Louis Charlebois; A. Boyer; J. Major; C. Maran.

HARTWELL—Wm Pambrun; A. Sigouin; J. Pharand; A. Mallette; Noé Massie; Louis Charlebois; N. Leblanc; E. Vadebonceur; F. Sicotte; O. Rochon.

PLAISANCE—T. Mallette; D. Lamothe; R. Laflamme; J. St-Pierre; A. Manseau.

MASSON—D. Lacombe; J. Laflamme; G. Désormeau.

NAMUR—M. Charron; J. Benha.

ST-RÉMI D'AMHERST—A. Thomas; T. Thomas; P. Carrière.

CHUTE AUX IROUOIS—Dr Bigonnesse; P. E. Forget.

COTE AZÉLIE—F. Joly; S. Landreville; C. Proulx.

MONTEBELLO—Jos. Thomas; N. Gravelle; R. Boyce; Wm. Owens; E. Owens; A. Sanirol; L. D. Fortin; Ed. Poulin; M. Hurtubise; A. Gauthier.

PONSOMBY—G. Clark; G. C. Bramma.

MULGRAVE ET DERRY—Geo. Beihler; U. Martin; C. Biehler.

L'ANGE-GARDIEN—C. Martin; D. Boileau.

LA CONCEPTION—E. Forget; Patrick Alary.

L'ANNONCIATION—Docithé Boileau, maire.

ST-SIXTE—J. V. Gauthier; C. Martin; P. Allarie.

M. R. POULIN, I. C. CHOISI CANDIDAT A L'UNANIMITÉ.

Il fut proposé par les délégués, J. Martin G. L. Parker, L. D. Fortin, Dr Bigonnesse, H. Charlebois, G. Gagnon et autres, secondé par MM. H. N. Raby, N. Chéné, P. A. Quesnel, J. E. Vally, W. Williams, J. Paquette, A. Lefebvre, Geo. Biehler et autres, que M. Rémi Poulin, Ingénieur Civil de Montebello, soit le candidat du parti conservateur pour représenter le comté Labelle à la chambre des communes, aux prochaines élections fédérales. Adopté à l'unanimité.

Immédiatement après la convention, tous les délégués se rendirent à la salle d'école où avait lieu l'assemblée publique. M. P. A. Quesnel fut élu président de l'assemblée, et ce dernier fit rapport du choix de la convention que l'assemblée ratifia avec des tonnerres d'applaudissements.

M. Poulin, le candidat, fut acclamé par la foule et prononça son discours d'ouverture.

Il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de talent, se révélant un coup bon orateur et possédant tout ce qu'il faut pour lutter avec succès contre son jeune adversaire, M. Bourassa.

ADRESSE

M. H. N. Raby, préfet du comté, s'avança et présenta l'adresse suivante:

A L'HONORABLE

J. A. OUMET,

Ministre des Travaux Publics

MONSIEUR LE MINISTRE,

Les conservateurs du comté Labelle sont heureux de se réunir aujourd'hui pour venir saluer et présenter leurs hommages à l'honorable Ministre des Travaux Publics.

Toujours nous sommes restés fidèles au grand et noble drapeau britannique sous lequel nous avons joui de la plus ample liberté.

Toujours nous sommes restés fidèles au parti conservateur.

Nous avons toujours considéré le parti conservateur comme le défenseur de nos droits, de notre langue et de notre nationalité.

Si nous considérons les grands travaux accomplis, ces grandes voies ferrées qui nous mettent en communication avec tout un monde nouveau; si nous considérons ce nouveau traité conclu avec notre ancienne mère patrie; si nous considérons que la crise financière ne nous atteint que légèrement, nous devons en remercier le parti conservateur dont vous êtes l'un des chefs.

Aujourd'hui, il est une question qui agite les esprits et qui soulève nos cœurs de catholiques.

Nos frères de l'Ouest souffrent à cause d'une loi faite par un gouvernement libéral; mais nous avons confiance que cette question épineuse qui a déjà tant préoccupé le gouvernement dont vous êtes l'un des membres les plus influents, sera réglée à l'avantage de nos frères du Manitoba.

Nous voulons respecter les droits des autres races qui vivent avec nous sous ce beau ciel du Canada; nous voulons aussi que l'on respecte et notre foi et notre langue et notre nationalité.

Veillez encore une fois, honorable monsieur, recevoir nos hommages les plus respectueux et nos remerciements sincères, et soyez assuré que nous garderons longtemps le souvenir agréable que nous cause votre visite.

LES CONSERVATEURS DU

COMTÉ LABELLE

par H. N. RABY

PREFET

ST-ANDRÉ-AVELLIN 16 MARS 1895

RÉPONSE DE M. OUMET

L'honorable M. Oumet, en se levant, fut l'objet d'une ovation enthousiaste. Répondant à l'adresse dont lecture venait de lui être faite, l'hon. ministre des Travaux Publics donna en peu de mots, les raisons qui avaient porté le gouvernement dont il fait partie, à faire la division du comté et ancien comté d'Ottawa, qui porte aujourd'hui les noms de Wright et Labelle.

M. J. M. McDUGALL

qui vient d'être choisi pour le comté de Wright, représentera ce beau comté à la chambre des communes, de même que M. Poulin représentera le comté Labelle.

Le choix que vous venez de faire vous fait honneur.

M. Poulin est un homme de talent. Sorti d'au milieu de vous, il a dû, d'abord, aller chercher un héritage ailleurs, et maintenant il revient avec l'espoir que vous l'accueillerez et que vous confierez à un enfant du comté le soin de diriger ses meilleurs intérêts. (appl.)

L'hon. M. Oumet parlant ensuite des taxes imposées, les compara à celles du régime libéral et fit voir que la différence actuelle est en faveur du peuple canadien.

Les étrangers ne peuvent se lasser d'admirer notre pays si prospère, grâce au système de protection inauguré et mis en force par les conservateurs, malgré l'opposition des libéraux, ennemis de ce qui est progrès et avancement.

L'autre jour, à Belleville,

SIR MACKENZIE BOWELL,

notre digné Premier, a été acclamé également par les grits, les Tories et les conservateurs. Il a été l'objet d'une grandiose démonstration qui prouve combien le chef du cabinet est tenu en grande estime et la confiance que l'on repose en son gouvernement.

Les taxes imposées par le gouvernement sur les boissons, les vins, les articles de luxe, ne sont pas un fardeau qui retombe sur les classes pauvres.

La politique de protection pourvoit à ce que tout ce qui peut se fabriquer dans le pays, le soit afin de conserver ici l'argent que l'on serait forcé d'envoyer à l'étranger.

Le peuple du pays n'a plus envie de retourner au système inauguré sous le régime de M. McKenzie et payer deux fois plus cher les instruments aratoires et autres articles nécessaires aux cultivateurs et aux autres classes. Cris de: non! non!

LA QUESTION DES ÉCOLES DU MANITOBA fut longuement discutée. Cette question si absorbante, dit M. Oumet, est l'une des plus difficiles à régler, et c'est pour cela que sa solution demande la plus grande prudence, du patriotisme et du désintéressement.

Il y a ici des catholiques et des protestants, des anglais, des canadiens-français; à tous nous pouvons dire que le gouvernement réglera cette question, non pas pour en faire de la politique; mais conformément aux mêmes principes qui ont toujours guidé le parti conservateur, principes qui nous ont été transmis par les Lafontaine, Cartier, Taché, Langevin, nos chefs dans le passé.

A BELLEVILLE

Sir Mackenzie Bowell a traité cette question devant un auditoire composé de protestants et d'orangistes. Il a dit qu'elle serait réglée d'après la constitution et la loi, que l'on ne devait pas ignorer dans ce pays comme à l'étranger, vu que la constitution est la loi suprême et que les droits garantis en faveur des minorités comme des majorités, seront rétablis s'ils ont été enlevés injustement. Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. (Appl.)

Le gouvernement agira d'après le principe de la justice qui a pour base le *british fair play* et qui veut que plus une minorité est petite, plus elle a besoin de protection.

LE PAVILLON BRITANNIQUE

couvre et protège tous les citoyens, et si les faibles sont maltraités, le lion britannique en vengera et leur rendra justice.

Ce sont ces principes qui ont fait la force du parti conservateur par le passé et qui prévaudront encore aujourd'hui.

Le plus haut tribunal de l'Empire a rendu son jugement. La loyauté qui est due à la Reine fait un devoir de se soumettre, et cela en toute prudence, sans violenter les autres races, mais uniquement pour le principe des droits égaux pour tous. (Appl.)

Sir John McDonald, Sir John Abbott, Sir John Thompson, un catholique celui-ci, n'ont pas fait de cette question une question de discorde entre les races et religions, mais en ont fait une question de droit constitutionnel.

Malheureusement, nos adversaires en ont fait une question politique en soulevant les animosités dans le camp des catholiques comme des protestants. Ils en ont fait un brandon de discorde et à l'heure actuelle, le gouvernement met son existence en péril en la réglant.

Le gouvernement conservateur n'a jamais eu peur de se présenter devant le peuple et de lui dire qu'il ne craint pas de lui demander son approbation. Si la tempête emporte le parti, les conservateurs attendront le retour des beaux jours, qui ne tardera pas, et la vengeance publique balayera de nouveau les libéraux comme comme en 1878. (Appl.)

Passant ensuite en revue la question des écoles du Nouveau Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, l'honorable fait voir le rôle indigne et hypocrite joué par les libéraux.

En 1885, nombre de vies ont été sacrifiées dans la rébellion du Nord-Ouest. On représentait Riel comme un martyr de notre race et de notre religion. Riel avait apostasié la croyance de l'Eglise de Rome et détestait

souverainement les canadiens-français. À l'aide de l'échafaud de Régina et en soulevant le plus hypocritement possible les préjugés de race et de religion, M. Mercier escada la pouveur à Québec jusqu'au jour où la mesure étant au comble, il en fut chassé avec ses acolytes par le fouet du lieutenant-gouverneur Angers. (Appl.)

Le résultat de cette campagne de préjugés et d'hypocrisie fut des plus préjudiciables au pays et à notre race. M. McCarthy alla prêcher la vengeance au Nord-Ouest et MM Greenway et Martin, d'autres sincères amis de M. Laurier, enlevèrent au Manitoba les écoles séparées auxquelles cette province avait un droit absolu, garanti par la constitution.

M. LAURIER

refuse de donner l'appui de sa parole et fait œuvre d'un politicien de second ordre et non d'un homme d'Etat comme il devrait l'être, dévoué à son pays, et à ses compatriotes. (Appl.)

L'hon. Ministre des Travaux Publics, après une courte harangue en anglais, termine en faisant de nouveau l'éloge du choix de la convention. (Appl.)

L'HON. M. LEBLANC,

l'orateur de la chambre d'assemblée de Québec, fut ensuite appelé par l'assemblée. Avec la verve et le rare talent qui le caractérisent, M. Leblanc, durant près d'une heure, égaya et intéressa vivement son auditoire en faisant l'historique du parti libéral et de son chef qui, dit-il, n'a en vue qu'un seul but: arriver au gouvernement, dût il y entrer par la fenêtre, ou même par la cheminée. (Rires.)

Le président de la chambre qui connaît son Tarte sur le bout de son doigt, fit voir les tergiversations politiques du bras droit de M. Laurier, qui ne se comptent plus maintenant, tant elles ont été répétées souvent.

Les discours de M. Leblanc fut, à diverses reprises, interrompu par les applaudissements.

M. OWENS M. P. P.

Le député d'Argenteuil suivit, en anglais, et fit voir le contraste qui existe actuellement entre les prix des produits de la ferme et ceux payés sous le régime McKenzie Cartwright. L'élément anglais de l'assemblée a fort goûté les intéressantes données de M. Owens, qui semble jouir des faveurs populaires et qui sera représentant d'Argenteuil.

M. J. GIROUARD

L'estimable député des Deux Montagnes prononça ensuite un excellent discours. À l'aide de chiffres puisés dans le *Witaker Almanach*, de Londres, une autorité qui ne se contredit pas, il fit voir combien notre pays est peu taxé comparativement à l'Angleterre, ce pays de libre échange, sur tout ce dont les cultivateurs se servent, voitures, chevaux etc, etc.

M. J. M. McDUGALL

Le candidat du comté de Wright, appelé à son tour, fit un de ses discours à l'emporte-pièce, comme seul il en a le secret. En anglais et en français, M. McDougall sut vivement intéresser son auditoire M. Devlin n'aura qu'à bien se tenir aux prochaines élections, car M. McDougall se sent disposé à lui enlever le comté Wright haut la main.

L'hon. M. Oumet mit fin à l'assemblée en proposant des hourrahs pour la Reine et le candidat conservateur, qui furent poussés à l'unisson par près de 800 voix.

M. Poulin a le droit d'être fier du succès de la journée de samedi. Cette assemblée fait bien augurer pour le triomphe de M. Poulin.

NOTES

Après la convention, les distingués visiteurs ont accepté l'invitation de M. le chanoine Bélanger, curé de Saint-André-Avellin, et se sont rendus à l'Hospice du Sacré-Cœur dans lequel les RR. SS. de la Charité reçoivent les orphelins et les vieillards et donnent l'instruction aux enfants.

Sur les résidences de MM. H. N. Raby, M. Chéné, O. Chéné, P. Boyer, l'hôtel de ville, la maison d'école, flot taient des drapeaux tricolores.

Sur le mur, dans la salle de l'assemblée, on remarquait l'inscription suivante: " Soyons unis "

Nous prions les retardataires de bien vouloir nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement, ainsi que les montants dus pour impressions.

L'ADMINISTRATION

DES CHIFFRES

De La Presse :
 Sous ce titre, la Patrie publiait dernièrement l'article suivant :
 La Revue Commerciale de Québec que l'on n'accusera pas plus de partialité politique que le *Moniteur du Commerce* cher aux dissertateurs toriens, contenait l'autre jour des chiffres fort intéressants qu'il est bon d'étudier.
 Depuis 1872 jusqu'en 1893, voici qu'elle a été la valeur de nos exportations et importations :

Années	Exportations	Importations	Comm. tota
1872	82,640,000	111,430,000	194,070,000
1873	89,790,000	128,611,000	218,401,000
1874	89,320,000	128,214,000	217,534,000
1875	98,417,000	119,905,000	218,322,000
1876	113,965,000	127,406,000	241,371,000
1877	118,564,000	132,075,000	250,639,000

Voici maintenant la population par année, la valeur des exportations et importations et le total par tête du commerce canadien :

Années	Population	Export.	Import.	Comm. total
1872	3,700,000	22 3	30 1	52 4
1873	3,760,000	23 9	34 0	57 9
1874	3,827,000	23 3	33 5	56 8
1875	4,843,000	20 3	24 8	45 1
1876	4,890,000	23 2	26 0	49 2
1893	4,962,000	22 9	26 0	48 9

En comparant les moyennes des trois premières années avec celles des trois dernières années du tableau, on constate qu'il y a eu une moyenne annuelle d'augmentation de 1.19 pour cent seulement dans les exportations, de 0.11 pour cent dans les importations, et de 0.57 pour cent dans le commerce total du Canada.
 Si l'on prend maintenant la moyenne annuelle de la population, on trouvera que la proportion du commerce par tête a été comme suit : chapitre des exportations, \$23 ; chapitre des importations, \$31.21 ; commerce total, \$52.21, cela pour les années 1872-74 ; tandis que pour les années 1891-92, cette proportion a été comme suit : par tête de la population pour les exportations, \$22.50 ; pour les importations, \$25.60, et pour le commerce total, \$48.10.

Inutile de regimber contre les chiffres, et cette comparaison que nous venons d'établir entre 1872-73-74 d'un côté, et 1891-92-93 de l'autre, nous permet de démontrer qu'il y a décroît, par tête de la population, dans l'espace de vingt ans, de 1872 à 1893, de \$0.50 dans les exportations, et de \$7.21 dans les importations, et de \$6.71 dans les importations, et de \$7.21 dans le commerce total du Canada et que ce décroît représente bel et bien un capital de plus de trente-cinq millions de piastres.

Ce recul en affaires est d'autant plus pénible à constater que, si l'on jette un coup d'œil sur les données statistiques du commerce des pays de l'ancien monde, nous en trouvons où, pendant la même période, le commerce accuse une augmentation annuelle moyenne de plus de 16 pour cent, et de plus de 6 pour cent par tête de la population.

En adversaires loyaux et désireux de discuter honnêtement cette question importante de la protection et du libre-échange nous avons cru devoir reproduire l'article de *La Patrie* tant pour mettre sous les yeux du public les arguments des libéraux que pour démontrer la fausseté de leur raisonnement et les efforts auxquels ils sont obligés pour faire dire aux statistiques officielles autre chose que ce qu'elles prouvent.

Les déductions de *La Patrie* manquent absolument de justesse et de bonne foi, du moment que notre voisine ne tient pas compte de la valeur des échanges.

Pour prouver que le commerce général du Canada a périéclité il faudrait prouver que la valeur des produits est maintenant aux mêmes taux de 1872 à 1893.

Or, la *Patrie* s'est bien gardée de faire même allusion à cette valeur, sachant parfaitement bien que la valeur des produits agricoles et industriels a subi pendant ces vingt dernières années une baisse générale et moyenne de plus de 25 p. c.

Le blé, qui sert d'étalon en pareille matière, a subi de 1872 à 1893 une baisse de plus de 50 p. c. En 1872 il se vendait à Londres \$1.73 le minot, lors qu'il ne se vendait plus que 80c en 1893.

On comprend combien, dans ces circonstances, il est peu honnête de prendre pour point de comparaison la statistique de la valeur des échanges sans tenir compte de l'abaissement des prix des produits.

Une comparaison plus juste et tout à fait concluante serait celle du poids des marchandises échangées, si on pouvait l'établir d'une manière absolue.

Mais en son absence, il en est une qu'on peut faire et qui prouvera que

notre commerce, loin de diminuer ou de rester stationnaire, a fait des progrès qu'on ne peut nier sans nuire à notre réputation et à notre crédit.
 La comparaison la plus juste qu'on puisse faire pour établir les progrès de notre commerce est celle du mouvement du fret maritime et terrestre.
 Ce mouvement a été comme suit :
 Tonnages des bâtiments de mer étant arrivés et partis chargés des ports de mer canadiens

Années	Tonnage moyen
1869 à 1873	4,309,296
1874 à 1878	4,633,116
1879 à 1893	8,018,814

Le mouvement maritime général du Canada en 1876 et en 1893, a été comme suit :

Années	1876	1893
Tonnage maritime et fluvial	9,911,199	18,539,534
Cabotage	10,300,939	24,579,123

Tonnes... 20,212,138 43,118,657
 Soit de 1876—seule date dont nous possédions la statistique—à 1893, une augmentation de plus de 100 p. c. dans le mouvement des bâtiments employés au transport des produits échangés par le Canada.

Si maintenant on passe au fret des chemins de fer on voit qu'ils ont transporté 6,331,757 tonnes en 1876 contre 22,003,599 tonnes en 1893, soit une augmentation de plus de 250 p. c.
 Et c'est devant ces résultats concluants, ces augmentations formidables, ces preures palpables du développement des affaires du pays, que la *Patrie* ose prétendre que les affaires, que le commerce, l'industrie et l'agriculture au Canada ont reculé sous le régime de la politique nationale !

Il faudra quelque chose de plus solide et de plus convaincant que les déductions de la *Patrie* pour faire changer l'opinion qu'ont les agriculteurs, les industriels, les ouvriers et les commerçants sur les résultats de la politique nationale et sur la nécessité de son maintien.

Grand Opéra Comique "DOROTHY"

A nos amis, les amateurs de Hull :

Ce superbe opéra comique de Stephenson et Collier, "Dorothy," sera joué à Ottawa pour la première fois par des amateurs renommés, jeudi et vendredi soirs, les 21 et 22 du courant.

On en dit le plus grand bien, et le soin exceptionnel avec lequel il a été préparé depuis plus de quatre mois, nous donne la certitude que sa production va être l'événement par excellence de la saison musicale et théâtrale.

A part la pièce elle-même qui a trois actes, dix personnages principaux et un chœur de 45 voix, le *Minnet Club*, composé de dames et messieurs de la meilleure société de notre ville, dansera une gavotte extrêmement gracieuse spécialement arrangée pour la circonstance. Ce sera, avec un chœur de petites vieilles dont l'ainé ne dépasse guère dix ans, le clou de la représentation.

L'attente de ces deux grandes soirées opératiques a mis tout le monde en émoi, et nous n'avons pas été surpris en constatant, hier, chez Orme, rue Sparks, Ottawa, où le plan de la salle est exposé, que plus des trois quarts des sièges réservés étaient déjà pris pour la première soirée, et au-delà d'une centaine pour la seconde. Nul doute que d'ici à Jeudi, il ne restera plus une chaise d'orchestre disponible.

Nous conseillons donc fortement à nos amis qui tiennent à jouir d'un tel opéra, genre de représentation si rare, ici, de se hâter s'ils tiennent à avoir de bonnes places.

Comme nous l'avons déjà dit, les prix d'entrée sont à l'avenant : 75c., 50c., et 25c.

Billets en vente chez Orme, rue Sparks ; A. D. Richard & Fils, rue Sussex, Ottawa, et à la Pharmacie Bélanger, rue Rideau.

Réouverture de la vente du vin Canadien à Hull

La ville de Hull a la bonne fortune de posséder dans son sein un ancien vigneron et fabricant de vin de France. M. Frs. Gavard est son nom et ce monicrue nous est arrivé à Hull après vingt-cinq années d'expérience dans l'industrie vinicole en France.

Il a fabriqué ici, durant la dernière saison, une grande quantité de vin sans alcool et sans eau. Son produit est par conséquent celui de jus pur de raisin, et offre beaucoup de ressemblance avec les crus les plus riches de France.

C'est un vin à essayer surtout pour les estomacs affaiblis.
 Il est, du reste, d'un goût sans égal. A vendre au No 36, rue Queen, Hull, comme suit :—1ère qualité, 80 c. le gal., 2e qualité, 60 c. le gallon.

FRS. GAVARD

NOTES DE HULL

—La Cour Supérieure siégera le 23 sous la présidence de l'honorable juge Gill.

—MM. Fortin & Gravelle sont à faire construire un nouveau fourneau à chaux.

—La retraite des femmes de la paroisse est prêchée par le Rev. Père Gohier.

—La dernière assemblée du club de raquettes "Le National" aura lieu demain soir à la salle Durocher.

—Le Rév. L. Lauzon, curé, a officié à la messe de 10 hrs, dimanche. Le Rév. Père Georget a donné le sermon.

—Une grande vente de chaussures au prix coutant, se fera d'ici au 1er mai, chez T. Madore, en face du bureau de Poste. Raison : Abandon du Commerce.

Samedi prochain une messe solennelle sera chantée, en l'honneur de St-Patrice. Il y aura sermon de circonstance.

La cérémonie commencera à 9 hrs, et il y aura bénédiction de la statue St-Patrice.

—Le Procureur Général a donné ordre à son substitut de procéder avec toute la diligence possible dans la cause de boodlage de Genest et le maie Aubry et l'échevin Bault. L'intention d'en appeler du jugement que nous publions sur notre première page a été abandonnée, et la cause sera continuée sans retard. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce procès.

A TRAVERS OTTAWA

St-Patrice
 Dimanche était la fête nationale de nos concitoyens de la langue irlandaise. Les fils de la Verte Erin, tous revêtus du traditionnel ruban aux couleurs de la mère-patrie, ont agréablement passé la journée, après avoir assisté à de solennelles messes dans les églises St-Patrice, St-Joseph et Ste-Brigitte.

L'Annonciation
 Cette grande solennité de la Ste-Vierge a été célébrée avec éclat dans les temples catholiques, dimanche.

Au Sacré-Cœur, un chant superbe a rehaussé l'éclat de la fête.

Volours
 L'épicerie de M. Jamieson, rue Wellington, a été visitée par des volours durant la nuit de samedi et une grande quantité de tabac en a été enlevée. La police croit que les auteurs de ce vol sont les mêmes qui ont enfoncé dernièrement les boîtes à lettres et espèrent pouvoir mettre le grappin sur ces audacieux filous.

Dîner universitaire
 Le grand Banquet qui sera donné par les universitaires au Russell, jeudi prochain, promet d'être la plus belle fête du genre. Toutes les universités canadiennes y seront représentées. Son Excellence Lord Aberdeen, gradué de l'Université d'Oxford, présidera.

Trotteur à bon marche
 Un cocher du nom de Quevillon, ayant acheté dans un hôtel des Chaudières, d'un étranger, un cheval pour le prix minime de \$5.00, croyait avoir fait bonne aubaine et enregistré son animal pour les courses sur le lac Leamy. Malheureusement, au moment où le trotteur allait sortir vainqueur d'une course, son véritable propriétaire, M. McRae, d'Almonte, le reconnut sur la piste comme le cheval lui ayant été volé dans son écurie et en reprit possession, laissant le cocher de place à son petit bonheur d'avoir possédé un trotteur pendant une couple de jours. *Bad luck!*

Guérisons miraculeuse à l'Islet

Un homme souffrant d'une bronchite aiguë est guéri après avoir été traité sans succès par trois médecins.

(De l'Electeur du 23 janvier.)

Ce matin notre reporter était à la recherche des dernières nouvelles apprises par le plus grand hasard l'arrivée à Québec de M. Cléophas Cloutier de l'Islet. Tout le monde connaît déjà la guérisons miraculeuse de ce monsieur, mais le plus grand nombre ignore les détails, et notre reporter voulant les connaître de M. Cloutier lui-même, alla le rencontrer à son hôtel.

Il fut reçu avec amabilité et empressement, et dès qu'il eut fait connaître le but de son entrevue, M. Cloutier se mit à la disposition de notre reporter et lui raconta tout ce qui se rapportait à sa récente maladie et à sa guérison insperée. Vouant renseigner nos lecteurs de tout ce qui peut leur être utile, nous croyons devoir leur rapporter la conversation de M. Cloutier avec notre reporter.

Reporter.—Je vous vois très bien portant M. Cloutier, voulez-vous me dire si vous êtes guéri radicalement ?

MANTEAUX ! MANTEAUX ! MANTEAUX !

Fouppures ! - Fouppures ! FOURRURES.

Toute la balance du stock sera vendue à n'importe quel prix, venez les voir, il en reste encore beaucoup et il faut les vendre.

AU NO 110 112 RUE MAIN, HULL.

F. X. MARTIN, PROP.

M. Cloutier.—Certainement monsieur, et tel que vous me voyez, je puis maintenant travailler sans être incommodé par la faiblesse, car ma force d'autrefois est revenue.

Reporter.—Vous n'avez pas d'objection à me faire connaître les détails de votre maladie ?

M. Cloutier.—Je n'en ai aucune, monsieur, et je suis d'autant plus content que vous me les demandiez, que je n'aurais pas osé vous en parler ne croyant pas que cela pourrait vous intéresser.

Il y a quelque mois j'étais le malheur de me mouiller et n'ayant pas eu la précaution de changer d'habits, j'attrapai un violent rhume d'estomac. Je n'égligeai de le soigner, croyant qu'il s'en irait comme il était venu, mais au lieu de cela, je toussais presque jour et nuit sans parvenir à cracher ce qui m'embarassait l'estomac. Je commençai à faire usage de tisanes et de sirops sans en obtenir de soulagement. J'étais devenu très oppressé et j'éprouvais de cruelles douleurs dans la région du cœur. Je n'avais plus d'appétit, et je maigrissais à vue d'œil.

J'avais des points dans les côtés et dans l'estomac, et les souffrances que je ressentais m'empêchaient de dormir. Je consultai un médecin qui me prescrivit des poudres et des sinapisme, et après m'avoir soigné une quinzaine de jours, il déclare n'avoir plus rien à me donner. Un autre me donna ses soins les plus pressés durant plusieurs jours sans me faire de bien. Je commençais à me décourager et je souffrais toujours. Quelqu'un de ma famille me conseilla alors son médecin en le recommandant beaucoup et en m'assurant qu'il guérirait la toux qui était dégénérée chez moi en bronchite aiguë. Je céda à ce nouvel encouragement et je m'assurais les services d'un troisième médecin. Le dernier ne fit pas mieux que les deux premiers et je ne reçus pas de soulagement pour la valeur de mon argent déboursé.

Il y avait déjà longtemps que j'étais malade, et après avoir été sous les soins de trois médecins, et avoir reçu tous les secours médicaux possibles, ma maladie était plus grave que jamais. Si je voulais me guérir, il fallait trouver des moyens plus efficaces. Mais où les trouver ?

Reporter.—Vous ne lisez donc pas notre journal, M. Cloutier, qui vous aurait renseigné ?

M. Cloutier.—C'est le contraire qui est vrai, monsieur, je le lis assez souvent, pour savoir qu'un des meilleurs remèdes que vous annoncez, lequel devrait être connu dans toutes les familles, c'est le *Vin à la Créosote de Hétre* du Dr Ed. Morin.

Sachez, monsieur, que sans ce bien-faisant remède je ne serais plus au nombre des vivants, et toute ma reconnaissance et celle de ma famille est acquise aux propriétaires. Donc, ayant lu l'annonce du *Vin à la Créosote de Hétre* dans votre journal, je me décidai à l'essayer, après avoir épuisé tous les autres moyens de guérison, comme vous le savez. Je m'en fis acheter une bouteille, et je l'employai suivant la direction. Je ne fus pas trompé dans l'espérance que ce remède agirait bien dans mon cas. J'en faisais usage depuis quelque jours seulement et un grand changement s'était produit dans mon état. Je toussais moins et je pouvais cracher les phlegmes visqueux qui

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Preparée par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E.-U. d'Am. Vendues par tous les droguistes

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

LE MEILLEUR APERITIF

Da s la pharmacie moderne est, sans aucun doute, les Pilules Cathartiques d'Ayer. Elles ont été décernées, les médecins ont abandonné l'usage des purgatifs drastiques, et recommandent une médecine plus douce, mais non moins efficace. La favorite est les *Pilules d'Ayer*, dont les vertus médicinales supérieures ont été certifiées par les conseils officiels des chimistes américains de différents Etats, aussi bien que par une multitude d'éminents docteurs et de pharmaciens. Notez autre Pilule ne répond aussi bien à la demande du public en général pour une sûre, certaine et agréable médecine de famille.

LES PILULES D'AYER

Preparées par le Dr J.C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendues par tous les marchands de medecines

CHACQUE DOSE EST EFFICACE

LA SOCIETE ARTISTIQUE CANADIENNE

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les Artistes.

(Incorporée par Lettres Patentes, le 25 Décembre 1894.)

Capital Action - - - - - \$50,000.00

Bureaux, 1866 Rue Ste. Catherine, Montréal, P. Q.
 En face de l'Opéra Français.

2857 PRIX D'UNE VALEUR DE \$5,008.00

Sont distribués tous les quinze jours

1 Prix de - - - - - \$1,000.00
 1 " " - - - - - 400.00
 1 " " - - - - - 150.00

et 2848 variant de \$50.00 à \$1.00.
PRIX DU BILLET 10 CTS.

Nos Billets sont expédiés par la Poste sur réception du prix et d'un timbre. On demande un agent actif et responsable.

GRAND OFFRE SPECIAL
 POUR SE PROTEGER DES
TAPISSERIES ET BORDURES

\$1 A \$6 PAR CHERAMBRE, INCLU LA BORDURE
 Nous avons fait un arrangement spécial avec M. J. C. LAWRENCE & Cie le grand manufacturier de TAPISSERIES et BORDURES de New York, par lequel nous pouvons offrir au public en général, la plus grande chance d'acheter des Tapisseries de première qualité au prix de la manufacture. Des échantillons circulaires démontrant la quantité réelle de tapissérie pour chaque appartement et la manière de la poser, envoyés gratuitement sur demande. Voyez les prix : 8 cts. le rôle, doré 12 cts. le rôle. Engagé 2 cts. le rôle, valant \$1.50 auparavant. Patrons les plus nouveaux. En usage dans la haute société. Comme cette offre n'est que de courte durée, hâtez-vous de faire votre choix et donner votre commande immédiatement. Les commandes sont expédiées C. C. D. S'adresser au bureau du SPECTATEUR, 74 rue Principale, Hull, Que.

m'étaient tout appétit. Je continuai de prendre ce remède jusqu'à ce que je fus bien rétabli, et je vous assure, monsieur, que je ne regrette pas l'argent qu'il m'a coûté. Tous ceux qui m'ont vu pendant ma maladie ne croyaient certainement pas que j'en reviendrais.

Reporter.—Vous croyez alors aux grandes propriétés thérapeutiques du *Vin à la Créosote de Hétre* du Dr Ed. Morin.

M. Cloutier.—Je crois que ce remède m'a guéri et qu'il peut guérir les plus mauvais cas de bronchites ; d'ailleurs, je ne vous apprendrais rien, vous qui lisez tous les jours les témoignages des gens bien posés qui affirment leur guérison par le *Vin à la Créosote de Hétre* du Dr Ed. Morin.

Reporter.—Vous croyez alors aux grandes propriétés thérapeutiques du *Vin à la Créosote de Hétre* du Dr Ed. Morin.

M. Cloutier.—Je crois que ce remède m'a guéri et qu'il peut guérir les plus

CARRIER, LAINE & CO. LEVIS, P. Q.



Poêle double, St. George, 30 et 36 de feu. — AUSSI — Ustensiles de cuisine en fonte de tout genre spécialement les "Chaudières à Camp," "Canards," "Chaudières à sucre," etc.
Manufacturiers d'engins, Bouilloires et Machineries.

CARTES PROFESSIONNELLES

- B. MAJOR, AVOCAT.**
Bloc Dorion, Rue Principale, Hull.
- HENRY AYLEN, AVOCAT.**
N. 62 rue Principale, Bloc Scott, Hull.
- MCDUGALL & DE MARTIGNY, AVOCATS, etc.**
Face du Palais de Justice, 224 Rue Principale, Hull.
M. McDUGALL, C.B. CAMELS DE MARTIGNY
- GEO. C. WRIGHT, Avocat, Procureur, etc.**
Ci-devant de Rochon, Champagne & Wright.
No 2 Rue Principale, Hull.
- A. E. LUSSIER, B. A. Avocat, Procureur, Notaire, etc.**
Bureau: 509 Rue Sussex, coin de la Rue Hilda, Ottawa.
Argent à prêter.
- H. CHATELAIN, AVOCAT.**
509 Rue Sussex, Ottawa.
Argent à prêter à des conditions avantageuses
- P. T. DESJARDINS, NOTAIRE**
Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté
145 rue Principale, Hull
- N. TETREAU, NOTAIRE**
183 Rue Principale, Hull.
- DR. G. NEIL, M.D.**
129 Rue Principale, Hull.
Consultation à toutes heures.
- GEORGE COX, GRAVEUR ET LITHOGRAPHE**
No. 35 RUE METCALPE, OTTAWA.
- F. ALBERT LABELLE, NOTAIRE**
215 rue Principale, Hull, Qué.
- F. X. FILTEAU**
Le Doyen des Photographes de Hull. La maison artistique par excellence. Positivement le plus en état de satisfaire les goûts les plus difficiles dans l'art photographique. Ouvrage garanti et à bas prix.
No 118 RUE PRINCIPALE.
- RICHIEU HOTEL**
M. E. Durocher, propriétaire de l'hôtel Richieu, Montréal, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a accordé jusqu'à présent et espère qu'il continuera de l'honorer comme par le passé. Son hôtel avec toutes ses améliorations modernes peut accueillir 250 personnes à des prix très-modérés.
Les entrées de l'hôtel Richieu sont seulement sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place Jacques-Cartier ne communique plus avec l'hôtel Richieu depuis 4 ans.
- FORTIN et GRAVELLE MANUFACTURIERS DE**
- C-H-A-U-X HULL, Qué.**
Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.
Les ordres par la malle et par téléphone sont exécutés promptement.
J. N. Fortin J. E. Gravelle

CHEMIN DE FER CANADA ATLANTIQUE

LA LIGNE — COURTE ET DIRECTE ENTRE

OTTAWA, MONTREAL, QUEBEC, LA MER, NEW-YORK, BOSTON, LES ADIRONDACKS, ETC.

Tous les jours excepté le dimanche.

Les Trains quittent Ottawa:

8.00 A. M. Pour Montréal, arrivant à 11.25 A. M. Char Pullman buffet-parloir y attaché. Communiqué au Côté par tous les points à l'ouest du Grand-Tronc.
3.00 P. M. Pour New-York, arrivant à 6.45 A. M. Boston, 7.20 A. M., et les points intermédiaires. A Rouze's point on donne des billets aux passagers pour se rendre par voie de Delaware & Hudson Ry., ou le C. V. Ry.

4.15 P. M. Pour Montréal, arrivant à 7.50 P. M. ayant wagon Pullman Buffet-parloir y attaché. Communications immédiates avec les trains de l'Est. Communication à Côté avec les trains de Cornwall, Kingston, Toronto, Chicago, etc.

E. J. CHAMBERLAIN, C. J. SMITH, Gérant général. Art. gén. des Pass.

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

CHANGEMENT D'HEURE

A partir de lundi, le 1er octobre 1894, jusqu'à ordre contraire, les trains circuleront comme suit:

Laisant Ottawa 5.20 p. m. Arr. Wright 9.00 p. m. Laisant Wright 5.45 a. m. Arr. Ottawa 9.05 a. m.

Gare Union du chemin de fer Pacifique Canadien

Pour taux de fret, billets de saison ou d'excursion etc., s'adresser à: P. W. RESSEMAN, Surintendant général, 30, Central Chambers, Ottawa, Ont.

CHEMIN DE FER 'Ottawa, Arnprior & Parry Sound'

Bulletin du Départ et de l'Arrivée des trains, tous les jours, excepté le dimanche, à partir du 15 septembre 1893.

Allant vers l'Est Allant vers l'Ouest

Service Local	Not. Ar	Not. Par	Not. Soud
P.M. A.M.	A.M. P.M.	A.M. P.M.	A.M. P.M.
4.10 7.00 Lv.	Arnprior Ar. 11.20 6.15		
4.25 7.10	Guelleta 11.25 6.05		
4.40 7.25	Elmhurst 10.20 5.55		
4.55 7.40	Carp 9.25 5.40		
5.10 7.55	Ottawa Lv. 9.00 5.00		
5.25 8.10	Montréal 9.00		

Raccourcement ponctuel à Ottawa avec tous les trains du "Canada Atlantique." Service de chars Salons entre Ottawa et Montréal. Service de chars Doyers, tous les jours, jusqu'à New-York, Boston, etc.

L'arrivée et le départ de tous les trains sont à la station du "C.A." la Atlantique, rue Elgin.

C. J. CHAMBERLAIN, C. J. SMITH, Gérant-général. Agent gén. des pass.

TAPIS! TAPIS!

Voici à l'honneur de relever et renouveler les tapis, depuis un grand nombre d'années je m'occupe de ce genre d'affaires et j'ai en ma possession: tous les instruments requis pour relever, renouveler et changer les tapis et je peux remplir vos ordres: ou le plus court délai. Je fais une spécialité de couvrir les tapis neufs et de les poser; de faire les préparations et les ajuster; de faire des abat-jour et de les poser. Satisfaction garantie dans tous les cas. Les ordres laissés au magasin de E. M. McMoran, 630 rue Sussex, recevront la plus prompte attention. Laissez vos ordres chez

T. VEZINA, 196 RUE DE L'EGLISE, OTTAWA.

Buanderie Canadienne

Labelle et Cie, Propriétaires

No. 156 rue Principale, Hull
Les ordres seront exécutés avec soin et promptitude.

LAVAGE DE PREMIERE CLASSE

BUREAU DE POSTE DE HULL.

Arrivée et Départ des Malles.

ARRIVER	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
O.P.H.	7 15	10 50		
OTTAWA			2 01	4 30
OTTAWA			7 20	

DEPART

ARRIVER	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
Pour Montréal et tous les points de l'Est par le C.P.R.	8 20			
Pour Ottawa			12 20	3 0
Pour Aylmer			6 45	
			4 55	

Bureau de Poste, Hull
Ma 1894

BUREAU DE POSTE D'AYLMER

Arrivée et Départ des Malles.

ARRIVER	A.M.	P.M.
D'Ottawa et Hull tous les jours, dimanches exceptés.	10 0	6 0
De Her north, Eardley, Onslow, Bristol, Port, et du Fort, les dimanches exceptés.	10 80	

DEPART

ARRIVER	A.M.	P.M.
Pour Ottawa et Hull, tous les jours dimanches exceptés.	10 00	3 60
Pour Her north, Eardley, Onslow, Bristol et Port, tous les jours, dimanches exceptés.		5 60

Bureau de Poste, Aylmer
Ma 1894

R. A. Helmer, PHARMACIEN

Il n'y a rien de plus présentable qu'une magnifique bouteille de

PARFUMS

Je viens de recevoir une qualité supérieure de parfums accompagnés d'un lot choisi d'articles de toilettes pour dames et messieurs.

R. A. HELMER

Pharmacien.

DOUGLASS et FRERES

Couvreurs en Ardoises, Tuiles, Méteaux

Manufacturiers d'ouvrage en fer et en cuivre. Corniches galvanisées, garde soleil. Couvre fenêtres et autres. Travaux en métal pour bâtisses. Corniche en métal, embossées, estimés. Fournaises à air chaud. Fournis.

UNE VISITE EST SOLICITEE

113 RUE BANK, OTTAWA, Ont.

Nouvelle -:- Boulangerie

M. R. G. Nesbitt, ci-devant associé de Evans et Nesbitt, boulangers de la rue Brewery, désire annoncer au public de Hull, qu'il vient d'ouvrir une boutique de boulanger avec un système tout nouveau. Le pain sera toujours de première qualité, servi à domicile tous les jours. Le patronage du public respectueusement sollicité.

R. G. NESBITT
N. B. — La société existante sous le nom de Evans et Nesbitt est dissoute de consentement mutuel.

(Suite de la 1ère page)

Olave Dallimore étant dûment assermenté, déclare que le rapport ci-dessous est juste et véritable.

Olave E. Dallimore
Assermenté et signé devant moi ce trois décembre, 1864.

Amos C. Rathbm
Notaire Public.

[SCAU]

Les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles sont un spécifique infailible pour les maladies telles que l'ataxie ocomotrice la paralysie, la danse St-Guy, la sciatique, la névralgie, le rhumatisme, le mal de tête nerveux, les suites de la grippe, palpitations du cœur, ces sentiments de malaise résultant de prostration nerveuse; toutes les maladies résultant d'humeurs vicieuses dans le sang, telles que scrofule, érisipèle chronique, etc. Elles sont aussi un spécifique pour les maladies particulières aux femmes, telles que suppressions, irrégularités, et toutes sortes de faiblesses. Elles reconstituent le sang et rendent le teint de la santé aux jours pâles et creuses. Pour les hommes elles opèrent une guérison radicale dans tous les cas de surmenage intellectuel, excès de travail ou excès d'aucun genre. L'emploi de ce merveilleux remède n'entraîne pas de mauvais effets et on peut l'administrer aux enfants en toute sûreté

Ces pilules sont manufacturées par la Dr Williams, Medecine Company Brockville, Ont., et ne se vendent qu'en boîtes portant la marque de commerce et l'enveloppe de la maison à 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50. On peut se les procurer chez tous pharmaciens ou directement par la malle en s'adressant à la Dr Williams Medecine Company. — Schenectady, N. Y.

NON-COUPABLE!

Josephine Bégin acquittée de l'accusation de meurtre

Le juge fait un Résumé Impartial de la Cause.—Applaudissements en Cour lors de l'Acquittement.—Scène Attendrissante de Famille.

SHERBROOKE, 12 mars.—A la salle de la cour de justice avait hier après-midi l'apparence d'un théâtre quand le jury a prononcé le verdict « Non coupable » dans la cause de Josephine Bégin accusé du meurtre de Joseph Hébert.

A deux heures son honneur le juge Brooks a fait son adresse aux jurés. Il les a exhortés à mettre de côté leurs préjugés et leurs passions et à ne rendre un verdict impartial sans se laisser influencer par leur sympathie pour la prisonnière.

Le juge s'est retiré à cinq heures et dix, et les jurés sont entrés dans la salle. A cinq heures et trente les jurés sont revenus en cour et le juge est monté sur le banc.

A la question posé par le greffier de la paix, « Messieurs les jurés déclarez vous la prisonnière coupable ou non coupable », alors il y a eu de longs applaudissements et des murmures d'approbation dans toute la salle.

M. le juge Brooks a demandé que l'ordre soit rétabli mais sans succès. M. Bélanger, conseil pour la défense est tombé par dessus les chaises et les pupitres dans sa hâte d'arriver à la prisonnière le premier. Son assistant M. Roderick était à converser avec la prisonnière lorsque le verdict a été rendu. En attendant le chef des jurés dire « non-couple, » Mlle Bégin a sauté au cou de M. Broderick et elle l'a embrassé.

L'agitation était à son comble dans la cour pendant quelques minutes. Ce ne fut que lorsque le juge Brooks a fait savoir qu'il condamnerait ceux qui faisaient du bruit qu'on a cessé toute démonstration. Josephine Bégin s'est dirigée vers la boîte des jurés et a serré la main à chacun d'eux, leur promettant de faire une meilleure vie à l'avenir. En sortant de la cour elle a été conduite dans la même voiture que son frère et sa belle-sœur. La rencontre du père et de la fille est indescrivable. Aussitôt qu'elle est entrée dans la maison, elle s'est agenouillée et a demandé pardon à son pauvre vieux père pour toutes les fautes qu'elle avait commises, et a promis d'une manière solennelle, en présence de ses défenseurs, qu'elle tiendrait une meilleure conduite à l'avenir. Elle se retirera probablement dans un couvent, où ira aux Etats-Unis où on lui a déjà offert une position.

ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO. Of Ottawa (Limited.)

46 QUEEN STREET. OTTAWA.



MEUBLES ! MEUBLES !

Venant d'arriver une nouvelle ligne de CABINETS de Salon pour la musique PUPITRES de fantaisie, aussi une belle ligne d'Ecrans. N.-B.—Essayez notre balai "COLUMBIA" pour les Tapis.

HARRIS & CAMPBELL
COIN DES RUES O'CONNOR ET QUEEN, OTTAWA, ONT.

ETABLIE EN 1891.

Compagnie Manufacturière de Poudre (Responsabilité limitée.)

FABRIQUE, HULL, P. Q. BUREAU CENTRAL "CENTRAL CHAMBERS" OTTAWA, ONT.

Marchands de Fusées au fil de platine, de Détonateurs, Batteries électriques, Fil conducteur et correspondance, Fusées à mèche simple et double.

PREMIERE QUALITE GARANTIE, L'EMPAQUETAGE D'APRES LA METHODE DES SPECIALISTES, EXPEDITION PROMPTEMENT FAITE, LISTE DE PRIX FOURNIE AVEC EMPHASEMENT

FABRIQUE, HULL, P. Q. BUREAU CENTRAL "CENTRAL CHAMBERS" OTTAWA, ONT.



GUIDE DU BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

MARS 1895. Départ et Arrivée des Malles.

DEPART			MALLS.			VEE.		
A. M.	P. M.	P. M.	A. M.	A. M.	P. M.	A. M.	A. M.	P. M.
10 00		9 30	Ouest.—Toronto, Hamilton, London, Peterboro, Brockville, N. Gales, Perth, Kingston, Manitoa, Territoires du N.O., Colombie	8 00		6 15		6 15
10 00		12 45	Sharnot Lake, Norwood, Kingston, Hamilton	10 45		5 30		6 15
10 00	5 00	9 30	Est.—Montréal, etc.	8 00		2 00		6 15
10 00	5 00	9 30	Cornwall, Morrisburg, Lancaster, etc.	10 45		6 15		6 15
10 00	5 00	9 30	Prescott, etc.	8 00		2 00		6 15
10 00	5 00	9 30	Kemptville, etc.	8 00		2 00		6 15
10 00	5 00	9 30	Merrickville, etc.	8 00		2 00		6 15
10 00	5 00	9 30	Chemin de fer St. L. & O.—Manotick, North Gower, etc.	10 30		4 15		6 15
12 15		12 15	Kars, Kenmore, Osgoode Station, Oxford Station, etc.	10 30		4 15		6 15
12 15		12 15	Ch. de fer C. du P. O.—Sault Ste Marie, Bruce Mines, etc.	10 30		4 15		6 15
12 15		12 15	Douglas, Eganville, etc.	5 30		5 30		5 30
12 15		12 15	Mattawa, North Bay, etc.	5 30		5 30		5 30
12 15		12 15	Pakenham, Pembroke, Almonte, etc.	11 45		5 30		5 30
12 15		12 15	Britannia Bay, etc.	11 45		5 30		5 30
12 15		12 15	Carleton Place, etc.	10 45		5 30		5 30
12 15		12 15	Stittsville et Carp, etc.	11 45		6 15		6 15
12 15		12 15	Ch. de fer C. du P. Est.—Thurso, Clarence, Grenville, L'Orignal, Pointe Gaienneau, etc.	2 00		2 00		2 00
12 15		12 15	Buckingham, etc.	2 00		2 00		2 00
12 15		12 15	de fer C. A.—Alexandrie, Glen Robertson, Grenville, etc.	8 00		2 00		2 00
12 15		12 15	Maxville, etc.	8 00		2 00		2 00
12 15		12 15	Hawkesburg, Vanklerk Hill, etc.	8 00		2 00		2 00
12 15		12 15	Eastman's Springs, etc.	8 00		2 00		2 00
12 15		12 15	Ch. de fer O. & P.—Carp, Kilmour, Arnprior, Renfrew, etc.	11 15		2 00		2 00
12 15		12 15	de fer P. & J.—Quyon, Eardley, Bryson, Bristol, etc.	11 15		2 00		2 00
12 15		12 15	Vinton, etc.	11 15		2 00		2 00
12 15		12 15	Shawville, Heyworth, Fort Coulonge, Duchesne Mills, etc.	11 45		5 00		5 00
12 15		12 15	Chemin de fer G. V.—Ironides, Chelsea, Wakefield, N. W., etc.	10 00		4 15		4 15
12 15		12 15	Kelley, Kanabazua, Rivière Desert, Maniwaki, etc.	10 00		4 15		4 15
12 15		12 15	Par Voiture—Belts Corners, Richmond, Skead's Mills, etc.	10 00		4 15		4 15
12 15		12 15	Hintonburgh, Followfield, Musgrove, etc.	11 15		4 15		4 15
12 15		12 15	Hull, etc.	10 45		2 00		7 30
12 15		12 15	Harbord, etc.	10 30		4 15		12 15
12 15		12 15	Ramsay's Cnrs, Hawthorne, Lundis, mercredi & vendredi	11 15		11 15		11 15
12 15		12 15	Billings' Bridge, Gloucester, Metcalpe, etc.	11 15		11 15		11 15
12 15		12 15	Cummings' Bridge, Orleans, Hurdman's Bdg, R. billard, etc.	11 15		11 15		11 15
12 15		12 15	Ottawa Est	10 00		12 15		12 15
12 15		12 15	Merville, City View, Jockvale, les mardis, jeudis, samedis, etc.	10 00		12 15		12 15
12 15		12 15	Cyrville, les mardis, jeudis et samedis, etc.	10 00		12 15		12 15
12 15		12 15	N.-Etosce, Ile du P.-E., N.-Brunswick excepté S. Ouest, etc.	10 45		2 00		2 00
12 15		12 15	Matière non-Enregistrée, etc.	2 00		2 00		2 00
12 15		12 15	Matière enregistrée, samedis, etc.	2 00		2 00		2 00
12 15		12 15	Sud-Ouest—N.-E., matière enregistrée, excepté samedis, etc.	2 00		2 00		2 00
12 15		12 15	" mat. non-enregistrée excepté samedis, etc.	2 00		2 00		2 00
12 15		12 15	MALLS DES ETATS-UNIS	10 45		2 00		2 00
12 15		12 15	Ogdensburg, Potsdam, Watertown, etc.	10 45		2 00		